

JOURNÉE D'ÉTUDE

Les restes humains en archéologie et dans les collections des musées de France Arles, Musée départemental Arles antique, 29 novembre 2018

9h15 : accueil - café

9h45 : introduction

par Alain Charron, conservateur en chef au musée départemental Arles antique.

Le respect dû aux restes humains est prévu dans la loi, mais ce qu'il convient de faire devant ces éléments fournis par l'archéologie est bien souvent méconnu, même par les professionnels. D'autant plus que tous ces artefacts ne sont pas toujours considérés de la même manière dans notre pays, reliques, têtes maories, momies égyptiennes ou péruviennes... les questions archéologiques, historiques, éthiques, philosophiques ou religieuses viennent perturber les jugements. La journée d'étude devrait permettre d'appréhender ce qu'il convient de faire depuis la fouille jusqu'à l'exposition ou la conservation dans un lieu approprié.

10h00 : Incursion dans l'éternité d'un autre : la conservation-restauration des momies égyptiennes

par Laure Cadot, restauratrice indépendante d'objets ethnographiques et d'archéologie égyptienne, spécialisée dans la conservation des restes humains et consultante en conservation préventive, Intervenante à l'école du Louvre et dans la formation initiale des conservateurs à l'INP, Montpellier.

Les pratiques funéraires égyptiennes, plus que toutes les autres, sont associées à la vision d'éternité de cette civilisation antique passée maître dans l'art de la préservation des cadavres. S'il s'est nuancé au fil des siècles, l'intérêt occidental pour les momies ne s'est jamais démenti depuis le Moyen Âge. Leur présence abondante dans les collections autant que le plébiscite de la part du public témoigne de cette fascination encore vive aujourd'hui. Dans un contexte de revalorisation scientifique des restes humains autant que de débats sur la légitimité de leur détention et de leurs usages par les institutions, la question de la conservation-restauration des momies égyptiennes permet d'illustrer le large spectre des problématiques éthiques, déontologiques mais aussi techniques auquel le restaurateur doit faire face dans ce domaine encore en construction. Cette présentation nous permettra ainsi d'aborder, au travers d'exemples de réalisations concrètes principalement issus des collections publiques françaises, les enjeux contemporains et les adaptations de cette discipline, formée initialement autour de la notion d'œuvres d'art, au cas particulier des momies égyptiennes.

11h00 : La fouille archéologique et l'étude des contextes funéraires, pratiques et évolutions en France.

par Bruno Bizot, Service Régional de l'Archéologie, DRAC PACA.

Au cours des trente dernières années l'archéologie funéraire et l'anthropologie biologiques ont connu des évolutions considérables. L'approche archéologique des ensembles funéraires intègre dorénavant, sur le terrain comme dans l'exploitation des données, tous les aspects d'une sépulture qu'ils soient architecturaux, stratigraphiques ou biologiques. La question du traitement funéraire des défunts et de la gestion des espaces funéraires est devenue centrale. En revanche, l'étude biologique des restes humains a bien souvent été placée au second plan avant de connaître ces dernières années un regain d'intérêt dû en grande partie à une approche plus critique des méthodes de la paléanthropologie et aux progrès considérables de la biologie moléculaire.

12h00-14h00 : pause déjeuner (déjeuner libre)

14h00 : Les restes humains, l'archéologie et les musées, lieux d'une internormativité entre droit et éthique

par Vincent Negri, chercheur à l'Institut des Sciences sociales du Politique (ISP – UMR 7220 / CNRS, ENS Paris Saclay, Université Paris Nanterre)

En 1806, la Cour d'appel de Bordeaux affirmait qu'« il résulterait du système contraire qu'on pourrait ravir aux morts leur dernière enveloppe, et [en faire] l'objet d'une spéculation commerciale, ce qui ne répugne pas moins à la raison qu'à la morale de tous les peuples ». En 2008, le Code civil fut enrichi d'un article 16-1-1 dont le premier alinéa énonce que « le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort ».

Principe de décence en 1806, principe de respect en 2008 : ces deux figures normatives sont les déclinaisons d'un droit à la dignité, dont la substance normative persiste après le décès, reconnu comme une composante de l'ordre public. La dignité de la personne humaine projette alors une relation juridique du sujet au-delà du décès. Cette irruption de la dignité humaine ne fait pas que bouleverser le droit subjectif et innover une conscience collective ; elle investit les pratiques des archéologues et celles des responsables de musée.

Elle nourrit aussi une représentation de l'humanité, que le droit international va teinter d'intentions égalitaires et de solidarités culturelles. Dans ce sillage, la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones en 2007, comme l'Accord Vermillon adopté par le Congrès archéologique mondial en 1989 et les codes de déontologie du Conseil international des musées vont nouer des obligations communes à la charge des archéologues et des conservateurs de musées, pour la recherche, la conservation et l'exposition des restes humains.

15h00 : L'ostéothèque régionale « Provence Alpes Côtes d'Azur », un exemple de gestion interinstitutionnelle de collections anthropologiques.

par Yann Ardagna, Emeline Sperandio, UMR 7268 UMR 7268 - ADÉS - Anthropologie bio-culturelle, Droit Éthique et Santé Aix-Marseille Méditerranée, Faculté de Médecine et Bruno Bizot, Service Régional de l'Archéologie, DRAC PACA.

Suite à une évaluation, conduite entre 2004 et 2006, il est apparu que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comportait de plus de 200 séries ostéoarchéologiques. Celles-ci, conservées de manière disparate, n'avaient pas forcément fait l'objet d'inventaire ou d'une étude et la plupart d'entre elles n'étaient pas accessibles à la communauté scientifique. Après un débat réunissant scientifiques et conservateurs, il fut décidé de créer un cadre de conservation, de stockage et de valorisation fonctionnant à l'échelle régionale. Afin que la cohérence scientifique de la documentation archéologique constituée lors des fouilles autorisées par l'État soit garantie, l'ostéothèque régionale a été intégrée au processus de gestion des mobiliers et données de fouilles du ministère de la Culture et de la Communication. Deux sites de conservation ont été équipés : le dépôt archéologique régional qui joue le rôle de silo et assure la conservation pérenne du matériel et de la documentation et un espace dédié de l'UMR 7268 ADES qui permet la conservation temporaire en vue d'étude dans des conditions matérielles optimums sous la responsabilité d'agents et de chercheurs qualifiés. Les informations portant sur les séries anthropologiques sont réunies dans une base de données. Un règlement précise les conditions et attendus dans lesquels doivent se dérouler les études. Un comité scientifique statue sur les demandes d'analyses destructrices. Afin de limiter l'érosion du matériel, les données brutes constituées à partir du matériel anthropologique étudié sont conservées à l'ostéothèque.

16h00 : Conclusion de la journée par Nicolas de Larquier, conservateur au musée départemental Arles antique

16h30 : Fin de la journée

SE RENDRE AU MUSÉE DÉPARTEMENTAL ARLES ANTIQUE
Presqu'île du cirque romain 13635 ARLES



En train :

<https://www.ter.sncf.com/paca>

<http://www.ter-sncf.mobi>

Du centre ville d'Arles :

> De la gare SNCF

Nom de la ligne : Navia A (navette gratuite)

direction « Musée antique » - arrêt « Musée antique »

Passage toutes les 30 minutes devant le musée

Horaires et informations : <http://www.tout-envia.com>

« Envia mobile » disponible sur iPhone et Android.

Parking : le musée est équipé d'un parking gratuit.

Venir à pied au musée :

De l'amphithéâtre (arènes) : 20 mn - De la place du Forum : 15 mn.

En vélo : piste cyclable des quais jusqu'au musée.

Pour toute information et/ou inscription à la journée d'étude, contacter :

Musées Méditerranée - Association pour la Conservation et la Valorisation
des collections publiques de France - Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Courriel : agccpfpaca@free.fr

Tél : 06 34 04 02 72

Les journées d'études de l'association Musées Méditerranée sont organisées avec le soutien de la Direction régionale des Affaires culturelles PACA, du Conseil régional Sud PACA, du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, du Conseil départemental des Hautes-Alpes et de la Ville d'Aix-en-Provence.



Association Musées Méditerranée

Hôtel Estienne de Saint-Jean - 17, rue Gaston de Saporta 13100 AIX-EN-PROVENCE

Tél : 06 34 04 02 72 - E-mail : agccpfpaca@free.fr

Site internet : www.musees-mediterranee.org